

## REDÉVELOPPEMENT DU SITE LOUVAIN EST

Séance de questions et réponses

Questions reçues d'avance – demande de réponses par écrit #2

Par courriel

Montréal, le 30 avril 2021

Aux représentants de la Ville de Montréal, de l'Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et de Solidarité Ahuntsic composant le Bureau de projet partagé

**Objet : Consultation publique sur le redéveloppement du site Louvain Est – Questions du public**

Madame,

Monsieur,

Pour faire suite à notre lettre du 23 avril 2021, la commission souhaiterait également recevoir une réponse aux deux questions suivantes, posées par un participant<sup>1</sup> :

33. « *Le projet prévoit 0.3 espace de stationnements par logement sous le niveau du rez-de-chaussée et ne prévoit aucun stationnement dans les rues. Si on fait le calcul  $0.3 \times 867$  donne 260 autos. Mais, l'Autorité régionale de transport métropolitain montre dans son rapport statistique pour l'année 2018, 1.01 automobile par ménage pour la région de Montréal<sup>2</sup>. Le site de la Ville de Montréal dans la section Montréal en statistique], montre pour l'année 2017, 0.392 véhicules par habitant<sup>3</sup>. Si on fait le calcul avec ces chiffres on arrive à plus de 870 autos. Il y a un écart de 610 autos (870-260). Où vont stationner les 610 nouvelles autos ? »*
34. « *Dans Procédure et Objet de Mandat à la section 1.1.3.1<sup>4</sup>, le stationnement privé extérieur pour les nouveaux arrivés sera "interdit". Je cite: "Aucune unité de stationnement extérieure*

---

<sup>1</sup> Alexandru Dobrescu, doc. 7.3, no 12

<sup>2</sup>[https://www.artm.quebec/wpcontent/uploads/2020/01/CA\\_Faitssailants\\_EOD\\_COMPLET\\_WEB\\_14012020\\_R002.pdf](https://www.artm.quebec/wpcontent/uploads/2020/01/CA_Faitssailants_EOD_COMPLET_WEB_14012020_R002.pdf), p. 12

<sup>3</sup>[http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/MTL\\_STATS\\_FR/MEDIA/DOCUMENTS/V%C9HICULES%20EN%20CIRCULATION\\_2018.PDF](http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/MTL_STATS_FR/MEDIA/DOCUMENTS/V%C9HICULES%20EN%20CIRCULATION_2018.PDF), p. 2

<sup>4</sup> [https://ocpm.qc.ca/sites/ocpm.qc.ca/files/pdf/P112/1-1-3-1\\_2020-12-11\\_-\\_projet\\_de\\_reglement\\_89\\_3.pdf](https://ocpm.qc.ca/sites/ocpm.qc.ca/files/pdf/P112/1-1-3-1_2020-12-11_-_projet_de_reglement_89_3.pdf), p. 2

*n'est autorisée. Toutes les unités de stationnement doivent être aménagées sous le niveau du rez-de-chaussée d'un bâtiment." Comment cette interdiction sera-t-elle appliquée ? Comme membre du Comité de Bon Voisinage, j'ai compris que le Bureau de Projet Partagé ne s'est pas penché jusqu'à aujourd'hui sur cette question ! »*

Vous pourrez prendre connaissance de l'ensemble des questions citoyennes envoyées en vue de la séance de questions et réponses du 21 avril, au point 7.3 de notre liste de documentation<sup>5</sup>. La présente demande ainsi que vos réponses seront rendues publiques sur la page web de la consultation.

Nous vous prions de bien vouloir nous faire parvenir vos réponses avant mercredi le 5 mai, afin de permettre au participant concerné d'en prendre connaissance avant la phase d'audition des opinions.

Merci de votre précieuse collaboration,

Marc-André Lapointe  
Analyste

---

<sup>5</sup> <https://ocpm.qc.ca/fr/louvain-est/documentation>